



Le réseau des Agences Immobilières à Vocation Sociale

Édition 2022



Développer le parc privé pour les
personnes en situation de précarité »

fapil



« Agir pour le Logement d'Abord »

Les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location.

Notre réseau de 50 AIVS® s'inscrit pleinement dans les principes du Logement d'Abord :

- « En mobilisant des logements majoritairement auprès de propriétaires privés et en les louant directement à des ménages en situation de précarité. Par la gestion locative adaptée et l'accompagnement social, les AIVS® contribuent à l'insertion des ménages.
- « Les AIVS® sont des professionnelles de la location solidaire : elles sont agréées par l'État au titre de leur mission sociale et répondent à l'ensemble des obligations légales liées au métier d'agent immobilier.
- « Les AIVS® s'inscrivent dans les politiques publiques. Le soutien des collectivités est donc nécessaire aussi bien pour le financement de leurs missions que pour développer des aides à destination des propriétaires privés pour rendre plus incitative la location solidaire.

« Soutenir le réseau AIVS® »

Afin de garantir leurs compétences et leurs savoir-faire, la Fapil délivre aux Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) un label annuel en fonction de critères objectifs.

Pour faciliter leurs actions au quotidien, la Fapil :

- Contribue à la mise en place de dispositifs publics en faveur du parc privé à vocation sociale ;
- Développe des contrats-cadres et des partenariats techniques qui bénéficient à chacune des AIVS® : sécurisation des risques locatifs, garantie financière, etc. ;
- Propose des cycles de formations adaptés aux professionnels de l'immobilier social via son centre de formation agréé ;
- Renforce les compétences des agences et la cohérence des pratiques professionnelles avec la démarche d'autoévaluation ADEL (Animation d'une Démarche pour l'Évolution du Label) ;
- Accompagne la création de nouvelles AIVS® sur les territoires en veillant à la pertinence et à la qualité de chaque projet.

« Gérer des logements accessibles pour les

« Une offre de logements en forte augmentation »



19 137
logements gérés en
intermédiation locative

dont :

14 928 logements ordinaires via le mandat de gestion (78%)

4 209 logements temporaires via la « sous-location » (22%)

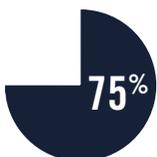


+ 800
logements en un an
malgré la crise sanitaire



3 827
ménages ont accédé à
un logement géré par
une AIVS® en 2020

« Des loyers maîtrisés »



des logements
mobilisés auprès de
propriétaires privés



des logements
issus du parc privé
conventionné le sont
en « social » et
« très social »

73% des ménages n'avaient pas de logement personnel* »



30%
étaient en dépannage
chez des tiers



15%
en hébergement d'insertion
(CHRS, foyers, etc.)



28%
en situation d'urgence
(rue, hébergement d'urgence,
hôtel, sortants d'institution, etc.)

personnes en situation de précarité »

« Les AIVS® logent majoritairement des personnes seules et des familles monoparentales* »



« Les AIVS® logent des personnes aux ressources faibles* »

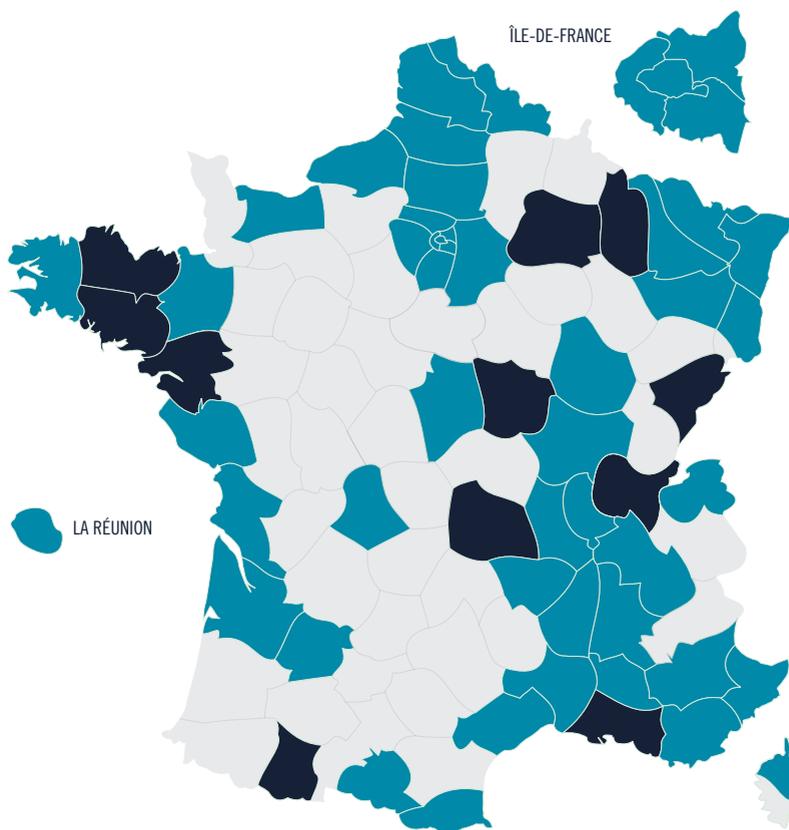


Les données présentées sont issues de l'enquête annuelle réalisée par la Fapil auprès de ses adhérents en 2021 sur l'activité de l'année 2020.

* Les nouveaux entrants sur l'offre en diffus gérée par les AIVS® en 2020



La couverture territoriale des 50 AIVS® »



 Couverture territoriale  Nouveaux territoires couverts depuis moins de 5 ans





6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr
www.fapil.fr



www.fapil.fr/les-aivs

Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).